

1
(N^o 123.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 6 MAI 1839.

RAPPORT fait par M. MAST DEVRIES, au nom de la section centrale du Budget de la Guerre, sur le projet de loi relatif aux transferts proposés au Budget de ce Département ()*.

MESSIEURS,

La commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux transferts demandés par M. le Ministre de la Guerre, m'a confié la tâche de vous présenter le résultat de ses délibérations.

L'art. 1^{er} du projet transfère une somme de 370,000 francs, restant disponible de quelques allocations du Budget de 1838, à d'autres articles du même Budget, pour lesquels les crédits accordés ont été insuffisans. Cette demande est justifiée par la situation politique de la Belgique à la fin de l'année dernière. Le Gouvernement fut obligé de rappeler sous les armes un plus grand nombre d'hommes qu'il n'avait pu prévoir, et par cela même, s'est trouvé contraint à des dépenses que cette mesure rendaient indispensables.

Si les divers paragraphes qui concernent cette catégorie n'ont donné lieu à aucune objection dans le sein de votre commission, il n'en est point ainsi du 1^{er} § du même article, qui demande une augmentation de 93,000 francs pour le matériel du Ministère.

Une somme de 638,000 francs fut allouée pour l'acquisition et l'appropriation de l'hôtel de Galles et des bâtimens de la dame Remy et du sieur De Poederlé. Dans ce chiffre l'appropriation se trouvait comprise pour 207,180 francs; aujourd'hui cette allocation est loin d'être suffisante. En effet, Messieurs, nous avons reconnu que des dépenses nécessaires n'avaient point été prévues, et que des frais inévitables ne sont point compris dans les devis qui, dans le temps, vous ont été soumis.

(*) La commission centrale était composée de MM. Fallon, président, Brabant, Simons, De Longlée, Metz, Jadot, De Puydt et Mast Devries, rapporteur.

Par suite de cet état de choses, le Gouvernement se trouve obligé de vous demander un supplément de crédit de 93,000 francs, qui élèvera l'allocation primitive pour l'hôtel du Ministère de la Guerre jusqu'à la somme de 741,000 francs.

Tout en vous proposant de donner votre adhésion à cette demande, votre commission ne peut s'empêcher de regretter la légèreté avec laquelle une opération aussi importante a été préparée.

Les travaux à exécuter à la place de Diest sont portés au Budget de 1838 pour 1,601,000 francs; les ouvrages en cours d'exécution et les indemnités s'élèvent à 1,099,000 francs. Différentes circonstances ont fait retarder l'adjudication du 3^me lot, jusqu'au 21 décembre dernier. L'achèvement complet des travaux ne doit avoir lieu qu'en 1841, c'est-à-dire après que l'exercice de 1838 serait clos. C'est pour éviter la demande d'un nouveau crédit en 1841, que le Gouvernement vous propose, par l'art. 2 du projet, d'être autorisé à transférer 501,200 francs, complément de l'allocation de 1838, au même chapitre (*Matériel du génie*) du Budget de 1839.

D'après ces considérations, nous avons l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du projet, tel qu'il vous est présenté.

Le Rapporteur,

MAST DEVRIES.

Le Président,

FALLON, ISIDORE.

